

# ACTUALITÉS DE L'ÉTAT

---

## Comité technique méthanisation Grand Est

18 janvier 2019



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

# Suivi des mesures du groupe de travail national sur la méthanisation



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

# GT national Méthanisation

- **3 réunions du groupe de travail (1<sup>er</sup> et 26 février, 26 mars)**
- **6 commissions**
  - Le soutien public à la méthanisation
  - L'utilisation du biogaz dans les transports
  - Raccordement aux réseaux des installations de méthanisation
  - La simplification de la réglementation applicable à la méthanisation
  - Le financement des installations de méthanisation
  - L'acceptabilité locale
- **Participants** : fédérations professionnelles, gestionnaires de réseau et fournisseurs, établissements bancaires et financiers, administrations, collectivités et établissements publics, parlementaires, associations de défense de l'environnement.
- **Conclusions rendues le 26 mars 2018**
- **15 mesures selon les axes prioritaires :**
  - Donner aux agriculteurs les moyens de compléter leurs revenus
  - Professionnaliser la filière méthanisation
  - Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française
- **Un bilan du GT avec la Secrétaire d'État Mme WARGON le 14/01/19**

# 1. Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française

## ■ Mesures :

<b>L'élargissement des gisements pour la méthanisation des boues d'épuration urbaines</b>	<u>Conclusions :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Simplifier les mélanges entre boues d'épuration urbaines</li><li>- Étendre ces mélanges aux autres déchets organiques issus de l'assainissement</li><li>- Permettre le mélange des boues d'épuration urbaines avec d'autres déchets organiques non triés à la source</li><li>- Conserver l'impossibilité de mélange des boues d'épuration urbaines avec les biodéchets triés à la source</li></ul>
<b>La généralisation de la méthanisation des boues de grandes stations d'épuration</b>	<u>Conclusions du GT :</u> <p>Consensus général : généralisation ≠ obligation systématique de méthaniser les boues de STEP</p> <p>Proposition : obligation de réaliser une étude d'opportunité du recours à la méthanisation pour les STEP de capacité nominale supérieure à 50 000 EH</p>
<b>La simplification de la réglementation des ICPE</b>	<u>Révision de la nomenclature ICPE finalisée via le décret du 6 juin 2018 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Relèvement du seuil d'autorisation au maximum</li><li>- Extension du régime d'enregistrement, plus souple à l'ensemble de l'activité de méthanisation ICPE</li></ul>
<b>La simplification de la réglementation « loi sur l'eau »</b>	<p>Il est prévu de modifier de la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature loi sur l'eau pour que l'épandage des digestats ne relève plus que de la réglementation ICPE.</p> <p>Décret modifiant la nomenclature loi sur l'eau en cours d'instruction.</p>
<b>La réfaction des coûts de raccordement des installations de méthanisation au réseau de transport de gaz naturel</b>	<p>Arrêté fixant un taux de réfaction de 40% des coûts de raccordement, dans la limite de 400 000 € par installation, publié le 12 janvier 2019</p>

# 1. Accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française

## ■ Mesures :

**La création d'un « droit à l'injection » dans les réseaux de gaz naturel dès lors que l'installation de méthanisation se situe à proximité d'un réseau existant**

*Article L. 453-9 du code de l'énergie, créé par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 :  
Lorsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit, dans le respect de conditions techniques et économiques définies par décret.*

**Élaboration du cadre réglementaire d'application** - Recherche d'un paramétrage de la mesure permettant :

- d'accompagner l'accélération souhaitée du développement de l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel ;
- tout en assurant la maîtrise nécessaire des coûts supportés par les tarifs d'utilisation des réseaux, et in fine par les consommateurs de gaz naturel

**Pour le droit à l'injection, les renforcements correspondent aux travaux sur les réseaux existants permettant d'accroître la capacité disponible pour l'injection du biométhane.**

**Évaluation de la pertinence des investissements :**

- Evaluation réalisée sur une maille géographique cohérente avec le tracé des réseaux gaziers existants
- Prise en charge des coûts de renforcement des réseaux gaziers par les tarifs d'utilisation de ces réseaux jusqu'à une certaine limite, définie en proportion des capacités d'injection créées
- Conservation d'une possibilité pour un porteur de projet de demander la réalisation d'un renforcement dépassant la limite technico-économique, sous réserve du financement de la part des coûts excédant la limite.

**Publication du décret prévu pour avril 2019**

## 2. Donner aux agriculteurs les moyens de compléter leurs revenus

### ■ Mesures :

<b>La mise en place d'un complément de rémunération pour les installations de méthanisation valorisant leur biogaz en cogénération de puissance comprise entre 500 kW et 1 MW</b>	<i>Analyses économiques et techniques achevées Lancement des concertations en janvier 2019</i>
<b>L'utilisation du bioGNV par les engins agricoles</b>	<i>18 juillet 2018 : publication au journal officiel de l'Union européenne des règlements délégués 2018/985 et 2018/986 intégrant dans les prescriptions techniques et administratives de la procédure de réception des véhicules agricoles et forestiers la possibilité d'utiliser le bioGNV</i>
<b>La facilitation de l'accès au crédit pour la méthanisation agricole</b>	<i>Une offre de prêt dédiée à la méthanisation agricole sera mise en place par BPI France, afin de faciliter la concrétisation des tours de table financiers Objectif : mise en œuvre avant la fin du 1er trimestre 2019</i>
<b>La sortie du statut de déchet des digestats et la sécurisation de leur valorisation au sol</b>	<i>2 nouveaux cahiers des charges pour les digestats de méthanisation agricole, intégrant des biodéchets, sont en cours d'examen par l'ANSES ; objectif de publication avant fin 2019 Digestat conforme au règlement européen (en phase d'adoption) bénéficiant d'une sortie du statut de déchet</i>

### 3. Professionnaliser la filière méthanisation

- **Mesures :**

<b>La mise en place d'une offre de formation à destination du monde agricole</b>	<i>Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a entrepris la création d'un certificat de spécialisation « responsable d'une unité de méthanisation agricole » (appellation provisoire). Les premières formations pourraient être ouvertes avant fin 2019.</i>
<b>Le renforcement des démarches de qualité</b>	<i>Mise en place d'un Label Qualimétha « Conception &amp; construction des installations de méthanisation »</i>
<b>La création d'un portail national de ressources sur la méthanisation</b>	<i><u>Qui bénéficiera de ce portail :</u> - En premier lieu : le grand public qui s'interroge sur les projets de méthanisation; les organismes et collectivités locales souhaitant communiquer sur des initiatives dans leurs territoires - Et dans une moindre mesure : les porteurs de projets, dont les agriculteurs, en recherche d'informations plus techniques <u>Mise en œuvre :</u> pilotage par le SER sur demande de la DGEC et en collaboration avec l'ADEME et les différentes parties prenantes</i>



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# 4. Compléter et sécuriser les dispositifs de soutien

## ■ Mesures :

<b>L'adaptation du dispositif d'obligation d'achat pour les installations de méthanisation injectant leur production après un transport par voie routière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Modification par décret et arrêté des dispositions réglementaires relatives au mécanisme de dégressivité des tarifs d'achat du biométhane</i></li><li>- <i>Publication prochaine des textes réglementaires, après finalisation du traitement problématique de métrologie sur les installations de méthanisation</i></li></ul>
<b>La création d'un dispositif de soutien pour le biométhane non injecté</b>	<p><i>Habilitation intégrée dans le projet de loi d'orientation des mobilités</i></p> <p><i>Préparation d'une ordonnance qui créera un mécanisme de soutien adéquat, par exemple, un complément de rémunération attribué via des contrats de gré à gré ou des appels d'offres</i></p>
<b>Lancement d'un appel d'offres pour les projets de méthanisation valorisant leur production par injection</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Dispositif de soutien privilégié pour les projets ayant une capacité de production supérieure à 15 GWh/an et les projets atypiques</i></li><li>- <i>Lancement envisagé de deux appels d'offres par an, chacun portant sur 350 GWh/an de capacité</i></li></ul>
<b>La sécurisation du dispositif d'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté</b>	<p><i>Notification à la Commission européenne du dispositif d'obligation d'achat à un tarif réglementé sur la base du bilan technico-économique des installations existantes réalisée en 2018</i></p>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST



# Actualités de la DREAL



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

# Publications DREAL

## ■ Panorama 2018 – bilan année 2017

=> Présentation des **objectifs européens et nationaux** en termes de développement des EnR

=> **Bilan annuel de chaque filière** EnR (puissance installée, production réelle ou estimée...)

=> **répartition départementale** des différents parcs énergétiques et **situation vis-à-vis du niveau national**

=> **Comparaison avec les objectifs régionaux**

=> **Actualités** réglementaires et/ou techniques

=> **Interviews** de professionnels



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# Publications DREAL



Chiffres clés des énergies renouvelables en Grand Est – 2017

Réalisé par la DREAL Grand Est

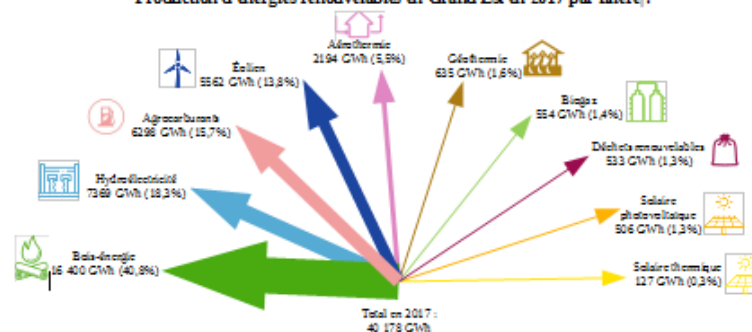
## ■ Chiffres clés 2018

=> Synthèse du panorama

En 2017, les énergies renouvelables ont couvert 21% de la consommation d'énergie de la région Grand Est soit environ 40 000 GWh produits au cours de l'année ce qui représente 13% de la production française.

Avec plus de 6 000 MW, la région Grand Est accueille, au 31 décembre 2017, le troisième parc d'installations de production d'électricité renouvelable le plus important de France, qui permet de couvrir 33% de la consommation électrique régionale.

Production d'énergies renouvelables en Grand Est en 2017 par filière:

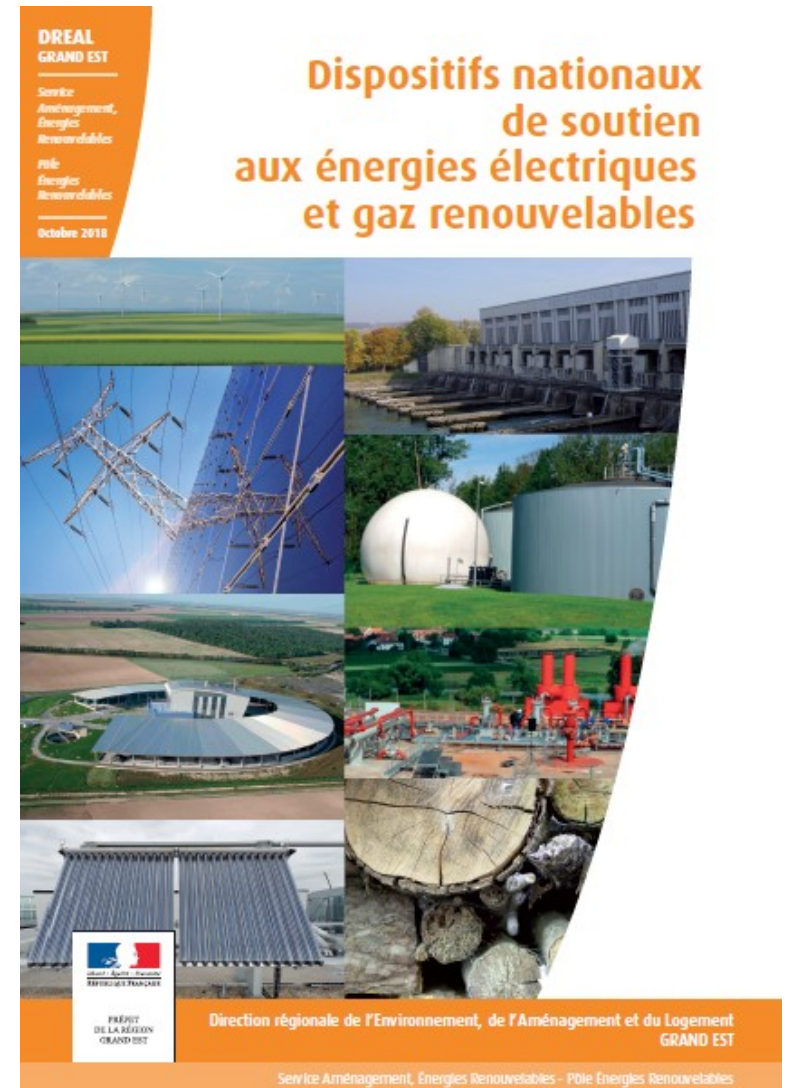


<p><b>Bois-énergie</b></p> <p>Le Bois-Energie représente la première source d'énergie renouvelable de la région</p> <p><b>Hydroélectricité</b></p> <p>1<sup>re</sup> source d'électricité renouvelable Puissance installée: 1505 MW</p> <p><b>Agrocarburants</b></p> <p>5 installations ont permis la production de 700 000 tonnes d'agrocarburants</p> <p><b>Éolien</b></p> <p>2<sup>de</sup> région de France en éolien, en puissance et en production en 2017 Puissance installée: 3102 MW (23% de la puissance installée en métropole) 140 participants à la conférence régionale de l'éolien en 2017</p> <p><b>Aérothermie</b></p> <p>Environ 250 000 pompes à chaleur aérothermiques individuelles installées</p>	<p><b>Biogaz</b></p> <p>1<sup>re</sup> région de France en nombre d'installations de méthanisation et en puissance installée pour la méthanisation (hors STEP et ISDND) Puissance installée: 53 MW pour 95 installations 1<sup>re</sup> région de France en quantité de biométhane injecté 160 participants à la conférence régionale de la méthanisation en 2018</p> <p><b>Géothermie</b></p> <p>1<sup>re</sup> région de France en géothermie profonde avec 2 sites en fonctionnement</p> <p><b>Déchets renouvelables</b></p> <p>11 installations d'incinération des déchets produisent des EnR&amp;R</p> <p><b>Solaire photovoltaïque</b></p> <p>32 550 installations photovoltaïques en service</p> <p><b>Solaire thermique</b></p> <p>La surface du parc solaire thermique est de 270 000 m<sup>2</sup></p> <p><b>Réseaux de chaleur</b></p> <p>160 réseaux de chaleur représentant 630 km Livraison de chaleur de l'ordre de 3000 GWh en 2017 avec un taux d'EnR&amp;R moyen de 60%</p>
---	---

# Publications DREAL

- **1 plaquette soutien national aux EnR électriques et gaz renouvelable**
  - Publiée

=> présente les différents mécanismes de soutien actuellement en vigueur ainsi que leurs principales caractéristiques



# Publications DREAL

- Fiches conseils pour l'implantation et l'intégration paysagère des méthaniseurs en milieu rural**
  - Réalisées par la DREAL (SEBP et SAER) avec l'appui de son paysagiste conseil
  - Mises en ligne le 3/08/2018 (site internet DREAL)

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/fiches-conseils-pour-l-implantation-et-l-a17873.html>

=> donner des conseils pratiques aux porteurs de projets et aux élus et fournir des éléments d'appréciation aux services instructeurs des permis de construire

**PAYSAGE & ...**  
METHANISATION EN MILIEU RURAL

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, et aux engagements de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, le procédé de méthanisation fait aujourd'hui partie des réponses pertinentes et participe à la réduction des déchets.

Les enjeux de cette production nécessitent de prendre en compte son implantation dans les paysages et l'impact des installations pour en faciliter l'acceptation.

Ce guide s'intéresse à la méthanisation en milieu rural. D'autres types de méthaniseurs de plus grandes dimensions, associés à l'industrie, à des centres de recyclage de déchets ou à des usines d'épuration des eaux, posent d'autres questions vis-à-vis du paysage et ne sont pas ici abordés.

L'importance de l'implantation constitue un enjeu préliminaire et primordial que même un bon traitement d'un joint de vue paysager ne saurait compenser. Cette question constitue un préalable. Les implantations et leurs relations au paysage sont ensuite évoquées selon 4 situations couramment rencontrées.

Pour chaque situation, une problématique majeure est identifiée, concernant l'organisation des sites, le traitement esthétique des cuves ou les plantations qui peuvent accompagner l'installation. Toutefois, chacune des problématiques présentées peut être présente dans les quatre situations traitées, à des degrés plus ou moins forts. Les préconisations s'appliquent alors de la même manière.

Ces fiches proposent ainsi des points d'attention et des résolutions qui seront bien entendu à décliner au cas par cas sur le terrain.

- IMPLANTATIONS**
  - Situations géographiques et abords
  - Les grandes lignes du paysage d'accueil
- PRECONISATIONS**
  - Site intégré à un village / bourg
    - Compacité et organisation du site
    - Site à l'approche d'un village / bourg
    - Barrières, Matériaux & couleurs
  - Site isolé en milieu ouvert
    - Plateforme & limites
    - Site isolé en milieu bocager
    - La haie champêtre

**IMPLANTATIONS**

**FAVORISER LES TERRAINS PLATS - EVITER LES PENTES ET LES POINTS HAUTS**

Via à vis, Masse végétale, abriement, Village en surplomb

**EVITER LES SURPLOMBES ET LES SURPLOMBES INVERSES (sous la vue d'un village situé en hauteur)**

Site en surplomb inversé = Site au lieu d'un village situé en hauteur

**EVITER LES PREMIERS PLANS DEPUIS LES INFRASTRUCTURES - TIRER PARTI DES MASQUES**

**LES LIGNES DE FORCE D'UN PAYSAGE DE BOCAGE**

PAYSAGE & METHANISATION EN MILIEU RURAL - DREAL GRAND EST - 2018

# Évènements DREAL

## ■ Biogaz :

### ■ Conférence régionale technique méthanisation

- 02/07/18 à Metz
- 160 participants
- Organisée par la DREAL



- Public : méthaniseurs en service et porteurs de projets, services de l'État, chambres d'agriculture, représentants du monde agricole, organismes professionnels, développeurs, Bureaux d'études, gestionnaires de réseaux...
- Programme : Bilan de la filière, REX technique et financier, actualités réglementaires, acceptabilité / appropriation, Biométhane et bioGNV

### PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA MÉTHANISATION

Lundi 2 juillet 2018 de 9h30 à 16h30

à l'Institut régional d'administration de Metz

9h30	Accueil petit déjeuner
10h00	Introduction par Renaud LAHEURTE, Directeur adjoint de la DREAL Grand Est
10h15	Panorama du biogaz en région Grand Est : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthanisation agricole               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Aurélie BARTEAU, Adjointe au chef du service régional d'économie agricole et de l'agroalimentaire de la DRAAF-Grand Est</li> </ul> </li> <li>• Bilan de la filière et données régionales               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Maël BERGER, service aménagement énergies renouvelables de la DREAL Grand Est</li> </ul> </li> <li>• Retour d'expérience technique et financier : résultat du suivi d'installations en fonctionnement               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Alain BADOZ, Chambre d'agriculture de la Moselle</li> </ul> </li> </ul>
11h00	Acceptabilité - Appropriation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi dialoguer autour d'un projet de méthanisation ?               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Christiane LANCELLOT, Ingénieure Méthanisation, Agriculture, Recherche et Innovation à l'ADEME Grand Est</li> </ul> </li> <li>• Mise en place du dialogue territorial – retour d'expérience d'accompagnements de projet – stratégie régionale Hauts-de-France               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Emmanuelle LATOUCHE, Directrice adjointe en charge du Pôle Climat au Centre Ressources du Développement Durable (CERDD)</li> </ul> </li> <li>• Retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites en injection               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Anne LAFFERRÈRE, Chargée de développement Projet Biométhane, GRDF</li> </ul> </li> <li>• Conseils d'intégration paysagère pour les installations de méthanisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Anne-Sylvie BRUËL, paysagiste conseil de la DREAL</li> </ul> </li> </ul>

12h10	Le biométhane – le bioGNV : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Injection du biométhane               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Thierry DANIEL, Délégué Territorial Nord Est, GRDF</li> <li>• par Denis MCCRIN, Chef de projet Biométhane EST, GRDF</li> </ul> </li> <li>• Projet de mobilité bioGNV               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Philippe COLLIN, agriculteur méthaniseur</li> </ul> </li> </ul>
13h00	Cocktail déjeunatoire
14h45	Actualités réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan du groupe de travail national - 15 mesures pour développer la filière               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs de soutien nationaux à la méthanisation et actualités réglementaires                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Anne-Florie CORON, sous-directrice de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)</li> <li>• par Arline DESBUREAUX, cheffe du bureau par interim au sein de la sous direction de l'économie circulaire de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPFR)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Point sur l'autorisation environnementale - Présentation des recommandations Grand Est pour développer un projet méthanisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Sandrine ROBIN, service prévention des risques anthropiques de la DREAL Grand Est</li> </ul> </li> </ul>
16h00	Certiméthas®, le nouveau centre d'innovation et de performance de la filière biogaz, reconnu Projet Industriel d'AVenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par Grégory LANNOU, Directeur de Biogaz Vallée®</li> </ul>
16h15	Conclusion par Jean-Marc PICARD, Directeur adjoint de la DREAL Grand Est



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# Évènements DREAL

## ■ Assises des EnR :

- Objectif : réunir les **élus régionaux** afin de les encourager à développer les EnR sur leur territoire, les aider à favoriser l'acceptabilité locale des projets et leur permettre de rencontrer les organismes professionnels
- Programme :
  - 9h30 : accueil café
  - 10h00 : introduction
  - 10h15 : Panorama des EnR en Grand Est
  - 10h25 : Politique des EnR : PPE, SRADDET, déclinaison territoriale, zoom sur le diagnostic EnR
  - 11h40 : témoignages d'élus (**17 témoins dont un thème « collectivité et méthanisation » et un thème « méthanisation et déchet »**) / échanges sur stands
  - 12h30 : Cocktail déjeunatoire
  - 14h00 : témoignages d'élus / échanges sur stands
  - 15h15 : Construire un projet citoyen d'EnR
  - 16h00 : Conclusion
- Co-organisation DREAL/REGION
- **11 décembre 2018** à Nancy (Tomblaine)



# FIN



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)